

A.B. 72.9.15.1. ✓

A.C. 41. 775.3.1 ✓

A.B. 14. 21. Am. 3. 2 ✓

Compte-rendu de la séance de travail avec
le Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg

Mercredi 17 juin 1970

09 h.30 - 12 h.00 - Salle de conférences W 146

- Ordre du jour:
1. Conférence européenne de sécurité
 2. Intégration européenne
 3. Négociations avec les Etats-Unis sur l'entraide judiciaire
 4. Echanges de vues sur les problèmes de main-d'oeuvre étrangère

Présents:

Délégation

du Luxembourg:

- M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères
- M. Marcel Fischbach, Ambassadeur du Luxembourg à Berne
- M. Roger Haseert, Chef du Protocole et des affaires juridiques
- M. Paul Peters, Vice-directeur de la division des relations commerciales au Ministère des affaires étrangères

Du côté suisse:

- M. Pierre Graber, Conseiller fédéral
- M. Pierre Micheli, Ambassadeur, Secrétaire général du Département Politique Fédéral
- M. Paul Jolles, Ambassadeur, Directeur de la Division du commerce
- M. Ernesto Thalmann, Ambassadeur
- M. Albert Weitnauer, Ambassadeur
- M. Rudolf Bindschedler, Ambassadeur
- M. Henri Monfrini, Ambassadeur de Suisse à Bruxelles
- M. Emanuel Diez, Ministre
- M. Michael Gelzer, Ministre
- M. Max Feller, Ministre
- M. Albert Natural
- M. Pierre Nussbaumer
- M. Charles Pochon
- M. Karl Fritschi

Procès-verbal:

- M. Yves Besson



- 2 -

M. Graber ouvre la séance à 09 h.35, remercie M. Gaston Thorn d'avoir accepté de venir en visite en Suisse. Il développe l'idée de l'existence d'une solidarité naturelle entre petits pays. Le Gouvernement suisse apprécie tout particulièrement cette visite, car le Luxembourg se trouve placé au coeur de certains problèmes qui préoccupent la Suisse actuellement. Il définit ainsi l'ordre du jour:

- 1) Conférence européenne de sécurité
- 2) Intégration européenne
- 3) Négociations avec les Etats-Unis sur l'entraide judiciaire
- 4) Echanges de vues sur les problèmes de main-d'oeuvre étrangère.

Ensuite, M. Graber ouvre la discussion sur le premier point de l'ordre du jour, la conférence européenne de sécurité. Il introduit le sujet en présentant la position de la Suisse. Notre pays est désireux de coopérer à ce projet de conférence; il y est conduit par ses traditions et sa situation géographique. La Suisse voit cependant deux conditions nécessaires à l'organisation de cette conférence:

- a) la présence de puissances non-européennes intéressées à la sécurité de notre continent;
- b) une préparation minutieuse de la conférence elle-même.

M. Graber souligne l'intérêt marqué du Conseil fédéral. Si la conférence a lieu, il faudrait aller au-delà de ce qui existe aujourd'hui en matière de renonciation à la force. La Suisse envisage l'élaboration d'une procédure de règlement pacifique des conflits. Il serait regrettable que la conférence se limite à une simple proclamation d'intentions; elle devrait plutôt conduire à des échanges plus libres d'idées et de personnes entre les deux parties de l'Europe divisée. Il est intéressant pour la Suisse d'avoir le point de vue du Luxembourg. En effet, à la suite de la conférence tenue par les pays de l'OTAN à Rome, l'Italie a transmis à la Suisse le rapport de la réunion. Il ressort de ce dernier que les pays de l'OTAN attendent une action des pays neutres européens, sans qu'il soit possible d'en tirer plus de précisions. La Suisse attend donc du Luxembourg qu'il "éclaire sa lanterne".

- 3 -

M. Thorn remercie M. Graber et s'attache à définir la situation du Luxembourg qui est un petit pays à multiples tâches internationales. Il rappelle que M. Spühler l'avait déjà invité et qu'il ne lui avait pas été possible de donner suite à cette invitation. Le Luxembourg tient à maintenir des contacts fréquents avec les petits pays amis, car il existe très certainement une communauté d'intérêts entre le Luxembourg et d'autres Etats européens de la dimension de la Suisse. Le Ministre grand-ducal conçoit, pour son pays, un certain devoir d'être un informateur plus neutre et plus désintéressé, à l'abri des grands intérêts intra-européens.

En ce qui concerne la conférence européenne de sécurité, le Luxembourg est sans aucun doute influencé par son appartenance à l'OTAN. Comme le Luxembourg a abandonné sa neutralité pour accéder à l'Alliance atlantique, il se doit, en tant que petit pays de l'Alliance, d'être aussi le plus fidèle à ses engagements.

Au sein même de l'OTAN, les avis divergent sur cette conférence européenne de sécurité:

- 1) Certains pays-membres y voient une manoeuvre tactique de l'Union soviétique qui n'y serait pas intéressée outre mesure.
- 2) D'autres craignent que les puissances est-européennes ne cherchent qu'à faire confirmer le statu quo en Europe.
- 3) D'autres enfin estiment que cette conférence représente une chance unique pour les pays de l'est-européen de prendre un peu de champ vis-à-vis de l'URSS.

M. Thorn peut affirmer que les plus grandes réticences, quant à une telle conférence de sécurité, viennent des plus grandes nations et notamment des Etats-Unis et de la France (alliance exceptionnelle!). A Rome, ce sont les Etats scandinaves et le Benelux qui ont plaidé pour la conférence; de son côté, le Luxembourg a insisté auprès des autorités soviétiques, dès que l'idée de la conférence fut précisée à l'Est, en faveur d'une participation du Canada et des Etats-Unis.

- 4 -

M. Kossygin étant très réticent à cet égard, le Ministre Thorn lui fit valoir combien une invitation adressée aux deux puissances nord-américaines constituerait un geste de bonne volonté. Le Premier soviétique répondit que ce n'était pas à l'URSS d'inviter ces deux Etats mais que la question devait être réglée par les Etats européens eux-mêmes au début de la conférence. Enfin, le Ministre grand-ducal estime lui aussi qu'une préparation soignée de la conférence est indispensable.

Depuis un an, on a multiplié les contacts bilatéraux au sujet de cette conférence. C'était très certainement utile, mais il ne faudrait pas en rester là; le stade suivant de l'approche du problème doit être multilatéral; c'est là l'élément nouveau de la conférence de l'OTAN à Rome. Comment doivent se dessiner ces contacts multilatéraux? M. Harmel (Ministre des affaires étrangères de Belgique) envisagerait, pour sa part, une conférence préparatoire. L'idée ne fut pas retenue à Rome, car le risque est grand d'assister, en une telle occasion, à une publicité outrancière défavorable à la conférence et utile aux seuls Soviétiques dans l'hypothèse où ils chercheraient à la mettre en échec. La Grande-Bretagne a proposé l'institution d'un "standing committee" en vue de la préparation de la conférence. Cette idée ne fit pas l'unanimité. Enfin, il convient de mentionner, pour mémoire, la déclaration faite par M. Ceausescu, Président du Conseil d'Etat roumain, au cours de sa visite à Paris, proposant la création d'un comité permanent sous l'égide de l'ONU chargé de développer les relations entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Le Luxembourg n'a pu encore étudier cette proposition et il doit de toutes façons en référer à ses partenaires du Benelux.

Le Ministre grand-ducal estime qu'il sera nécessaire, dans les prochains mois, de définir une procédure de préparation de la conférence; à son avis, le rôle des Etats neutres deviendra essentiel à ce moment. Certains pays, comme la France, ne veulent pas une conférence des blocs, mais des nations. Dans cette perspective, la France voudrait voir se développer une action des pays neutres et ses partenaires au sein de l'OTAN n'y voient aucune objection. M. Thorn estime

donc que la Suisse pourrait prendre une initiative, en accord avec la Suède éventuellement; une telle initiative permettrait peut-être de combler le fossé existant entre les blocs.

Evidemment, aucune proposition sur la question de la procédure ne sera acceptée telle quelle par l'autre bloc, ce qui peut donner lieu à d'interminables discussions. La Suisse pourrait à cet égard "lancer un ballon d'essai", ce qui permettrait aux autres pays de saisir la balle au vol.

M. Graber remercie M. Thorn de son exposé et donne la parole à d'autres orateurs.

M. Micheli parle de son séjour à Bruxelles et de ses entretiens au sujet de la conférence européenne de sécurité avec certains dirigeants belges dont M. Pierre Harmel. Ce dernier ne lui a pas précisé son idée du rôle éventuel que pourraient jouer les Etats neutres, mais lui a exposé en revanche un plan de réunions de préparation à l'échelon des ambassadeurs.

Le Secrétaire général du Département demande ensuite quelle serait la réponse de l'Union soviétique à une initiative des pays neutres. Reçu par le Secrétaire général, l'Ambassadeur d'URSS a exprimé certaines réserves au sujet de la déclaration du Conseiller fédéral Graber en réponse à l'interpellation du Conseiller national Renschler sur la disponibilité de la Suisse. M. Micheli rapporte la suite de son entretien avec l'Ambassadeur soviétique, notamment au sujet du problème de la réduction des forces en Europe. Le Secrétaire général lui a fait part de la nécessité d'établir un plan de règlement pacifique des différends plus complet qu'une simple proclamation de renonciation à la force.

L'URSS n'a pas encore réagi au communiqué final de la dernière conférence de l'OTAN à Rome; méfiante, elle doit certainement hésiter sur la question d'une réduction équilibrée des forces.

M. Graber se dit étonné de la proposition de M. Thorn, invitant la Suisse à prendre une initiative en matière de procédure, car les pays de l'Est paraissent plutôt attendre des pays neutres des suggestions sur l'ordre du jour de la conférence.

M. Thorn estime qu'en ce qui concerne l'idée même de conférence de sécurité, les Soviétiques ne lui sont plus très favorables. C'est devant cette attitude de l'URSS et parce qu'elle aurait pu prendre prétexte de la passivité des Occidentaux pour les accuser de vouloir saboter la conférence que les pays de l'OTAN ont pu progresser quelque peu à Rome. Au sein de l'OTAN, aucun Etat-membre ne lancera une nouvelle idée sur la procédure à cause d'une certaine inertie interne. Il rappelle le risque que court toute proposition sur la procédure d'être bloquée par l'un ou l'autre des groupes en présence, simplement parce qu'elle émane de l'autre côté; il y a donc place pour une initiative des pays neutres. Il mentionne à nouveau l'idée d'instituer un groupe de travail des ambassadeurs, sorte de "standing committee" de préparation. Cette réunion des ambassadeurs pourrait être proposée par les pays neutres; elle aborderait de façon informelle la préparation de la conférence et son activité serait purement exploratoire, c'est-à-dire:

- sans ordre du jour, pour éviter que des opinions arrêtées au sujet de la liste des sujets à traiter ne deviennent des conditions préalables à de futurs contacts;
- sans communiqué, afin de conserver un caractère officieux aux entretiens. Les hauts fonctionnaires feraient uniquement rapport à leur ministère.

Il remarque enfin combien la question d'une réduction équilibrée des forces en Europe pourrait être délicate pour les Etats neutres. Il pense qu'en fait personne ne veut d'une telle réduction. Les Etats-Unis ne sont pas très enthousiastes; l'URSS non plus. La France n'y tient pas outre mesure à cause de sa politique de défense indépendante des blocs. Pour lui, ces propositions de réduction des forces sont lancées pour des raisons internes et tactiques, mais elles ne sont pas réellement pensées. A son avis, le premier rôle des Etats neutres est de prendre l'initiative en matière de procédure; les problèmes d'ordre du jour viendront plus tard. L'idée d'une réduction équilibrée des forces est un ballon d'essai; personne n'est prisonnier de cette suggestion. Elle ne constitue pas une condition de réunion de la conférence.

M. Graber interroge M. Thorn sur la position actuelle de la Suède.

M. Thorn répond que des diplomates suédois se trouvent en ce moment même à Moscou pour sonder l'opinion des Soviétiques à l'égard du dernier communiqué de l'OTAN. Il ajoute que la majorité des pays membres de l'OTAN souhaiteraient une réunion sans prise de position préalable de l'URSS sur le communiqué de Rome. Ce serait une réunion de travail sans a priori, informelle. Quant à l'idée de la réduction équilibrée des forces, les pays neutres ne pourraient l'accepter et lui donneraient, en quelque sorte, "le coup de poignard décisif" qui arrangerait beaucoup de monde.

Enfin, en ce qui concerne l'idée de non-recours à la force, celle-ci ne constitue, aux yeux de l'OTAN, pas le motif essentiel de la conférence; au contraire, elle ne ferait que confirmer le statu quo et serait un premier pas vers l'admission de la DDR dans la communauté internationale. Le Ministre revient ensuite sur sa proposition de création d'un groupe des neutres qui pourraient procéder à des échanges de vues sur la question de procédure.

M. Graber demande au Ministre grand-ducal quelle relation il fait entre la politique d'ouverture à l'Est du Chancelier allemand Willy Brandt et la conférence européenne de sécurité?

M. Thorn est d'avis que le trait d'union pour Bonn de toutes ces questions est le problème de Berlin qui devient progressivement intenable pour ses habitants. Cette opinion lui a été confirmée par MM. Brandt et Scheel. La RFA voudrait donc tout mettre en oeuvre pour parvenir à un accord sur Berlin. Dans cette optique, la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse pourrait se négocier contre une garantie sur Berlin; cependant, les pourparlers dans ce sens n'ont pas beaucoup progressé à Moscou et Bonn cherche à mettre dans la balance le poids de ses alliés de l'OTAN. C'est ainsi que les pays occidentaux considéreraient un progrès dans les négociations soviéto-allemandes comme un signe de la bonne foi de l'URSS à l'endroit de la conférence européenne de sécurité.

M. Weitnauer pose deux questions à M. Thorn:

1. Le Luxembourg souligne l'importance du rôle que pourrait jouer les Etats neutres. La Finlande ne peut-elle pas jouer ce rôle?
2. Le Traité de Rome stipule que ce sont les organismes communautaires qui doivent gérer la politique commerciale de la CEE; les pays membres du Marché Commun peuvent-ils dans ces conditions participer individuellement à des discussions sur l'augmentation des échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest européen? La Suisse craint que, si une telle augmentation des échanges est refusée, les Soviets ne soient tentés de saisir le prétexte pour reprocher aux Occidentaux de torpiller la conférence.

M. Thorn répond à la deuxième question qu'en effet la latitude laissée à chaque membre de la CEE en matière de politique commerciale n'est pas très grande. Le fait que ce problème ait été soulevé n'était destiné qu'à avertir certains partenaires de la CEE que le principe de la politique commerciale commune ne peut être remis en question.

A la première question, M. Thorn répond que la Finlande n'est en fait pas assez libre et ne se trouve pas ainsi le mieux placé des neutres pour prendre une initiative.

M. Graber demande comment M. Thorn apprécie la présence de l'URSS en Méditerranée dans l'optique de la sécurité européenne?

M. Thorn estime la question très grave car pour que l'URSS ait livré plus d'un millier d'avions aux Arabes qui ne disposent même pas de pilotes, il faut que les Soviets désirent entreposer des armes dans cette région. Ceci dépasse le cadre du conflit israélo-arabe. La France a proposé un pacte régional méditerranéen. Cela semble bien utopique, en réalité, car l'idée de la "mare nostrum" est un peu un mythe. Le Ministre évoque le problème grec et le conflit existant pour les Occidentaux entre la nécessité de défendre les principes démocratiques et les impératifs stratégiques dans cette région. Ce sont les Scandinaves qui poussent à l'exclusion de la Grèce de l'OTAN. Une telle action lui semblerait aberrante car ainsi toute la Méditerranée orientale échapperait à l'OTAN. A son avis, M. Brejnev fera tout pour éviter un con-

flit généralisé au Moyen-Orient, mais il fera également tout pour éviter la paix car la situation actuelle favorise la pénétration du communisme dans cette zone.

M. Graber aborde ensuite le second point de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'intégration européenne. Il mentionne le dernier Conseil des Ministres de la CEE et s'étonne du fait que la Suisse n'ait pas été informée de ces discussions qui portèrent sur le problème de l'élargissement du Marché Commun et notamment sur notre pays. Il aimerait donc que M. Thorn le renseigne à ce sujet.

M. Thorn répond que le dernier Conseil des Ministres s'est attaché à définir les bases des négociations à venir avec les pays non-membres. Ces négociations seront conduites par les organes de la Communauté et les relations bilatérales ne seront plus déterminantes comme cela s'était produit en 1962-63 et même plus tard. Pourtant, une procédure commune s'avère difficile à établir.

Il mentionne ensuite le cas de la Suède qui a soulevé la question des finalités politiques mentionnées dans le communiqué de la Haye; ces buts politiques inquiètent la Suède et pourraient l'empêcher d'être candidat à l'adhésion en la forçant à ne demander qu'une association.

Le dernier Conseil des Ministres, déclare M. Thorn, a défini un premier principe à respecter dans les négociations à venir, à savoir que les résultats acquis en matière tarifaire par l'AELE devraient être maintenus. Ceci n'empêche pas qu'il sera nécessaire de procéder à certaines harmonisations tarifaires, agricoles, etc.; elles constitueront le coeur des négociations. Enfin, le dernier Conseil des Ministres de la CEE a décidé que l'autonomie des décisions resterait au niveau de la Communauté. M. Thorn résume alors les principes à respecter dans l'idée du Conseil des Ministres lors des futures négociations:

- 1) pas de changement de caractère de la Communauté en cas d'adhésion ou association de nouveaux Etats.
- 2) pas de création de nouveaux obstacles tarifaires et nécessité du parallélisme des négociations avec les divers Etats intéressés soit

à l'adhésion soit à une association à définir. Il convient cependant de ne pas pousser à l'extrême ce respect du principe du parallélisme afin d'éviter un blocage des négociations avec les divers Etats intéressés.

M. Graber indique que pour la Suisse, les conversations exploratoires devront se faire sans a priori. M. Jean Rey avait voulu que les intéressés arrivent à la table de négociations avec des propositions précises. Il estime que ce n'est pas une bonne solution et qu'il faut entrer en négociation sans plan préétabli ni d'un côté ni de l'autre. Il demande alors s'il existe un plan du côté de la CEE.

M. Thorn répond par la négative et déclare qu'il a mentionné l'essentiel des discussions du dernier Conseil des Ministres qui n'a fait que réaffirmer le principe de l'autonomie de décision de la Communauté. Il lit alors certains passages du compte-rendu du dernier Conseil des Ministres et déclare qu'il n'y a pas de plan préétabli du côté de la CEE. Une réunion est prévue avec les intéressés avant les vacances. Les travaux sérieux commenceront à l'automne au niveau ministériel, sans préalable.

M. Jolles précise alors les questions que se pose la Suisse à l'endroit de ce dernier Conseil des Ministres de la CEE dont la presse a dit qu'il avait beaucoup parlé des Etats non-membres intéressés à une adhésion ou à une association. Il s'étonne du fait que la Suisse n'ait pas été renseignée officiellement.

M. Thorn réaffirme que le Conseil des Ministres n'a fait que définir les grandes lignes de négociation. Il pense qu'il est normal juridiquement de ne pas en informer les intéressés. Il s'agit d'instructions à donner aux négociateurs de la CEE. Il lit certaines de ces instructions.

M. Jolles déclare alors que la Suisse estime elle aussi souhaitable de respecter un certain parallélisme au cours des négociations à venir; elle tient en outre à ce que soit sauvegardé l'acquis de l'AELE. Enfin, il pense aussi qu'il est nécessaire d'observer une approche globale et multilatérale sans que celle-ci ne devienne un

frein dans la négociation primordiale que la CEE doit mener avec la Grande-Bretagne.

Au sujet des lignes directrices de négociation définies par le Conseil des Ministres, M. Jolles se félicite de voir la CEE insister sur les problèmes tarifaires; il juge cependant nécessaire d'instaurer une future coopération dans d'autres domaines également, tels l'intégration de la deuxième génération, les aspects monétaires, etc.

Ces questions devraient pouvoir être abordées sans parti pris dans la négociation à venir. Il s'enquiert enfin de la forme que devrait prendre pour la Suisse la prochaine étape, car si une date de négociation a été préparée par la CEE, la Suisse n'a pas été informée sur ce qu'elle devrait faire et si elle devait, à nouveau, se manifester officiellement.

M. Thorn déclare que la CEE n'a pas encore défini sa position vis-à-vis des pays non-candidats à l'adhésion. La Communauté répondra sans doute à la demande de la Suisse d'il y a quelques années. La Commission écrira au Gouvernement fédéral dès que le Conseil des Ministres aura arrêté des dates précises; ceci certainement avant les vacances. L'automne prochain, la Suisse sera conviée à une réunion interministérielle. Quant aux conversations exploratoires, il a été décidé qu'elles seront conduites par la Commission, par délégation du Conseil des Ministres, avec les Etats intéressés et cela surtout pour tout ce qui concerne les problèmes très spécialisés. M. Thorn ajoute qu'il veillera personnellement à ce que la Suisse soit régulièrement informée. Le Grand-Duché, en vertu des analogies existant entre les deux pays, s'efforcera constamment, dans la mesure du possible, de soutenir la Suisse dans les négociations qui vont s'ouvrir.

M. Jolles remercie M. Thorn de son offre qui s'inscrit d'ailleurs dans la ligne de l'attitude coopérative observée par la délégation du Luxembourg à l'égard des représentants de la Suisse à Bruxelles.

M. Graber clôt la discussion sur ce sujet et passe au troisième point de l'ordre du jour: l'entraide judiciaire avec les USA.

M. Thorn expose alors les préoccupations du Luxembourg à ce sujet. Les Etats-Unis ont approché son Gouvernement à propos des mêmes questions présentement en négociation entre la Suisse et les USA. Il estime donc qu'il serait utile que la Suisse et le Luxembourg harmonisent leurs positions face aux Etats-Unis.

M. Graber approuve cette idée et donne la parole à M. Nussbaumer.

M. Nussbaumer fait l'historique de nos discussions avec les Etats-Unis en citant entre autre la campagne de presse américaine et les déclarations fracassantes de M. Morgenthau contre les banques suisses ainsi que l'influence sur le Congrès et l'Administration qui en est résultée. Il explique que les Etats-Unis n'ayant jamais conclu d'accords d'entraide judiciaire et la Suisse ne l'ayant fait qu'avec des pays européens non soumis au droit anglo-saxon, les négociations s'avèrent difficiles pour des raisons de technique et de terminologie juridique. Mais les principaux obstacles sont d'ordre politique. M. Nussbaumer énumère les principes qui doivent présider à l'entraide judiciaire et indique que la Suisse entend en principe limiter ses informations aux poursuites pénales concernant des délits de droit commun.

En matière fiscale, la Suisse ne saurait donc accéder aux demandes américaines. Ainsi on ne voit pas la possibilité de parvenir à un résultat dans ce domaine.

En ce qui concerne le crime organisé, le délit fiscal constitue souvent le seul moyen de répression car d'autres preuves sont la plupart du temps impossibles à rassembler. Pour la Suisse, cette question représente un véritable dilemme. Les banques ont peur d'un précédent. Le Conseil fédéral devra certainement se prononcer à ce sujet.

M. Thorn remercie l'orateur et demande si les Etats-Unis ont manifesté l'intention d'officialiser davantage les négociations. Il propose à la Suisse, en ce domaine, une collaboration accrue notamment en ce qui concerne d'éventuels échanges de documents de négociations.

M. Nussbaumer précise le genre des négociations actuellement conduites avec les Etats-Unis. Exploratoires jusqu'ici, elles

pourraient devenir prochainement plus officielles.

M. Graber aborde alors le quatrième point de l'ordre du jour relatif aux problèmes de la main-d'oeuvre étrangère.

M. Thorn expose à ce propos la situation au Luxembourg qui est autant sinon plus alarmante qu'en Suisse. Il s'enquiert des enseignements que le Gouvernement suisse tire de la votation populaire sur l'initiative Schwarzenbach et propose, là aussi, une collaboration plus étroite entre les deux pays.

M. Pochon résume la situation des étrangers en Suisse, ainsi que les diverses mesures prises par le Conseil fédéral dans ce secteur. Il explique la nouvelle réglementation décidée par le Conseil fédéral à cet égard destinée à stabiliser et assimiler les étrangers.

M. Thorn pose alors deux questions:

- 1) Existe-t-il une immigration clandestine?
- 2) Comment la Suisse compte-t-elle faciliter les naturalisations?

M. Pochon répond à la première question en déclarant qu'une immigration clandestine est possible, quoique difficile. Si elle existe, elle n'est certainement pas très importante. A la seconde question, M. Pochon explique pourquoi le problème de faciliter les naturalisations est délicat en raison des structures fédérales de la Suisse et des principes juridiques particuliers qui gouvernent la notion de nationalité.

M. Graber précise que le Gouvernement suisse s'emploie à revoir les conditions de naturalisation.

M. Thorn ajoute que le Luxembourg est soucieux des aspects financiers (sécurité sociale, sorties de capitaux, etc.) du problème et s'inquiète de la situation de la Suisse en la matière.

M. Pochon répond qu'il existe entre la Suisse et certains pays des accords sociaux qui règlent ces questions.

M. Jolles donne alors un ordre de grandeur des transferts de salaires à l'étranger. Il mentionne le principe de la libre circulation

de la main-d'oeuvre prévue par le traité de Rome et demande à M. Thorn si le Luxembourg a déjà fait jouer les réserves, en ce domaine, que lui accordent les règles de la CEE.

M. Thorn répond que le Luxembourg n'a jamais fait jouer les clauses de sauvegarde prévues par la Communauté à cet égard, bien qu'il eût été en droit de le faire à partir d'un certain pourcentage d'étrangers. Il mentionne à cette occasion que le problème ne manquera pas de s'aggraver dans le cadre de l'association à la Communauté de pays traditionnellement "exportateurs de main-d'oeuvre".

M. Graber remercie le Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg et lève la séance à 12 h.05.